



# Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 juin 2024, 20h00

Salle du Conseil général, Colombier

## Ordre du jour

1. Bienvenue et appel
2. Procès-verbal de la séance du 16 mai 2024
3. Comptes 2023
4. Rapport relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux de 2024 à 2026
5. Rapport relatif à une demande de crédit de construction de CHF 10'970'000.- TTC pour le projet pré- et parascolaire des Mûriers 2 à Colombier
6. Rapport relatif à une demande de subvention unique de CHF 39'400.- TTC du CPNE pour la création d'un street workout
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'envoi de la brochure easyvote aux jeunes de 18 ans à 25 ans
8. Réponse à la motion M22 - 002 Motion du groupe PLR - « Pour un Plan communal des Énergies et une stratégie énergétique à Milvignes élaboré conjointement entre l'exécutif et le législatif
9. Interpellations et questions
10. Communications du Conseil communal
11. Divers

### Pour information :

- Bilan de législature 2020-2024 du Conseil communal
- Rapport d'information du CESCOLE
- Rapports annuels des délégués aux Conseils intercommunaux des syndicats ainsi que les rapports des diverses commissions de fin de législature 2020-2024 (disponible sur ECHO)

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence de 37 conseillers généraux :

**BÄRFUSS Philippe, BÄRFUSS Chloé, BENA Daniel, BERGQVIST Johan, BONDALLAZ Stéphane** (président), **BRÜSCHWEILER Ivan, BUGNON David, BURGAT François, BUSCHINI Gianni, CHEN Chien-Yu** (seconde vice-présidente), **DONNER Philippe, DUBOIS Pierre-Alain, EGLI Philippe, ETTER Daniel, GODET Louis** (scrutateur), **GUILLAUME-GENTIL-HENRY Marianne, GYGI Robert** (secrétaire), **JEANRENAUD Yann, KISANGA STACCHETTI Makiala** (première vice-présidente), **KÜNZI Jean-François, LUTHY Marcial, MAIER Corinne, MEIER Morgan, MESNIER-VILLARD Fabienne, MILHAUD DUVERNAY Liza**, (scrutatrice), **PESSINA Jean-Marc, PLATZ Sarah, SCHWAB Fabian** (secrétaire adjoint), **SCHWARZER Elsa, SPACIO Gemma, STEINER Anouk, STEINER Christian, STEINER Olivier, VERMOT Michel, ARIAS Carlos** (suppléant), **GASBI Chedlia** (suppléante), **WINZ Kilian** (suppléant)

**7 excusés** (sans les suppléants) : **ERNST Jean-René, HIRTER Jennifer, LAPRAY Vincent, MATTER Marie-France, NICOLESCU Sandra, SEILER Alexandre, ZBINDEN Raphaël**

**Membres du Conseil communal présents** : **DUPASQUIER Philippe** (président), **AUBERT Natacha** (vice-présidente), **LANTHEMANN Marlène** (secrétaire) et **PLATZ ERARD Solange** (secrétaire-adjointe), **KUROWIAK Roxane** (membre)

Le nombre de membres présents (y compris président) 37

Le nombre d'excusés 7

La majorité absolue est de : 19

Majorité des 2/3 est de : 25

### Communication du président

**M. BONDALLAZ Stéphane** (président)

**M. BONDALLAZ Stéphane** (président) demande si une modification de l'ordre du jour est demandée.

**L'ordre du jour est adopté sous sa forme actuelle.**

## 2. Procès-verbal de la séance du 16 mai 2024

Le procès-verbal est adopté par l'unanimité avec remerciements à ses auteurs.

## 3. Comptes 2023

**M. Stéphane BONDALLAZ** (président) donne la parole au Conseil communal

**M. Philippe DUPASQUIER, Conseiller communal.** Comme exprimé dans le rapport succinct en page 3, le Conseil communal est satisfait de pouvoir boucler l'exercice 2023 avec un bénéfice.

Toutefois, il faut relativiser ce résultat en raison du résultat opérationnel négatif. C'est la troisième fois depuis que Milvignes existe que nous rencontrons ce cas de figure. Nous l'avons vécu en 2017 et en 2021. La situation reste en équilibre.

Les revenus et les charges extraordinaires permettent de boucler avec un résultat positif qui n'est certes pas très grand, mais positif.

Le Conseil communal manifeste son inquiétude par rapport aux prochaines années et aux nombreux investissements qui découlent de nombreux plans pour remplir les exigences

cantonales ou fédérales. Ces plans vous en avez entendu parler, vous en entendez parler régulièrement soit au Conseil général soit dans les commissions.

On peut parler d'évacuation des eaux, de l'éclairage, le climat et j'en passe, la liste est longue. Ce qui fait que la liste des investissements est également conséquente.

Vous voyez qu'au niveau des écarts, nous avons l'avantage d'avoir des charges de transferts qui sont moindres que celles qui étaient budgétées, avec notamment une moins grande participation à la facture sociale que ce qui était attendu. C'est la même chose pour notre contribution au cercle scolaire, mais nous savons qu'à long terme, elle ne va faire que croître suite aux travaux de réfection du Collège de Longueville qui sont planifiés et nous avons également la subvention aux crèches qui est plus faible qu'attendu.

Nous bénéficions aussi de la valorisation de certains titres ou de certaines participations de la Commune, notamment celle dans la société CADBAR, le chauffage à distance.

Au niveau de montant qui était attendu que nous n'avons pas perçu, nous avons le produit de la vente de Sitebco pour CHF 650'000.-.

Les amortissements à hauteur de CHF 489'000.- plus élevés qu'attendu en raison des investissements plus importants lors de cette législature que lors de la précédente législature et des intérêts passifs qui sont de CHF 100'000.- supérieurs à ce qui était attendu.

Des signes positifs malgré tout, la Commune a une fortune qui a plus que doublé en 10 ans. Les revenus de la fiscalité sont estimés correctement, cette année nous sommes très proches de la cible et cela nous conforte dans la mécanique que nous suivons avec le Service des finances. Nous avons encore à disposition notre réserve de politique conjoncturelle que nous avons constituée, et que nous n'avons pas eu besoin d'utiliser. Cette dernière se monte à CHF 1,6 million.

Sur un plan plus pratique, nous avons pris note des commentaires constructifs qui nous ont été adressés lors des séances de la Commission financière ou de groupe par rapport à ce cahier des comptes qui est volumineux.

Nous avons pris note des difficultés rencontrées par rapport à la numérotation des versions du document, le format des nombres. Il y a des éléments qui nous échappent parce qu'ils sont parfois techniques et dus simplement à de la malchance. Abacus, Excel et encore d'autres logiciels parfois se parlent mal et cela aboutit à des lignes de hiéroglyphes. Avec nos excuses encore, mais nous allons travailler à une amélioration.

Nous souhaitons également apporter des améliorations dans la présentation des demandes de crédit pour vous expliquer la part des fonds propres, quelle va être la part que nous allons emprunter pour cet objet et quelles sont les charges opérationnelles qui vont en découler, quel sera le montant des amortissements et quels seront les intérêts débiteurs à payer en fonction de notre dette.

En ce qui concerne les amortissements, il y a une différence qui est conséquente par rapport au budget. Il y a plusieurs raisons à cela, c'est que les investissements lors de cette législature sont plus importants que lors de la précédente et nous avons quelque part pris la décision d'amortir des montants dès que ceux-ci sont engagés. Donc même si nous avons un projet qui n'est pas abouti, mais que nous avons déjà dépensé un million l'année passée, à partir de cette année, nous allons amortir ce million.

Ces deux éléments en conjonction, des investissements plus élevés et un amortissement plus rapide font que les amortissements sont plus élevés et qu'il était difficile pour nous d'en tenir compte.

Vous avez noté que notre taux d'endettement est maintenant supérieur à 100% ce qui implique qu'il va falloir se pencher sur le plan des investissements afin de le revoir.

Notre taux d'autofinancement devrait se monter à 70%. Si nous faisons le parallèle avec 2023, 70% de fonds propres fait que nous aurions une limite de 4,6 millions pour nos investissements hors autofinancés.

Si nous comparons avec ce qui s'est passé en 2023, nous avons investi 4,2 millions, soit CHF 400'000.- de moins et cela représentait un taux de réalisation de 74% par rapport à ce qui était budgété. Donc il faudra voir si ces 4,6 millions nous permettront d'engager suffisamment d'investissement.

Les autres mesures possibles pour combattre cette situation doivent être affinées avec le Service des finances et l'appui de consultants externes. Nous pouvons travailler sur différentes pistes : augmenter notre marge d'autofinancement, vendre un objet ou l'autre du patrimoine financier, réduire les investissements. Mais avec cette liste que nous avons, c'est plutôt difficile et je pense qu'il faut être le plus efficace dans la fixation des priorités. Et en dernier lieu, même si c'est un sujet délicat, il peut être nécessaire d'intervenir au niveau de la fiscalité.

C'était les points que je souhaitais mentionner en introduction, je suis à disposition pour les questions éventuelles. Je vous remercie.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux commissions.

**M. François BURGAT pour la Commission financière.** Lors de la séance de la Commission financière du 4 juin 2024, l'Arrêté a été préavisé favorablement à l'unanimité des membres, tous présents.

Quelques points d'inquiétudes :

La perte opérationnelle d'environ CHF 1'100'000.- est améliorée par les prélèvements à la réserve d'amortissement du patrimoine administratif ainsi qu'à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier puis péjorée par la variation de la provision sur crédits d'engagements.

Le prélèvement aux réserves est une opération strictement comptable, qui n'a pas de mouvement de liquidités correspondantes. Cela nous conduit à un résultat positif de CHF 91'000.- mais le flux de trésorerie est négatif de plus de 2 millions.

Le taux d'endettement de 108% exige un degré minimal d'autofinancement de 70% alors que le degré d'autofinancement pour l'année 2023 est de 54%. Le frein à l'endettement n'est pas respecté pour l'année 2023.

Dans la perspective de la nouvelle législature, les membres de la Commission financière sont préoccupés par le niveau d'endettement de la Commune face à des investissements importants à réaliser.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux groupes.

**M. Philippe BÄRFUSS pour le groupe socialiste.** Certains points ont été évoqués, mais je préfère les répéter. Bien que le bouclage des comptes présente un bénéfice comptable de CHF 91'000.- le résultat opérationnel est négatif à hauteur de CHF 1'100'000.-.

Les charges d'exploitation sont en augmentation régulière depuis plusieurs années. Les nouvelles dotations accordées en personnel qui étaient nécessaires au bon fonctionnement de notre Commune commencent à se faire sentir et les amortissements liés aux investissements réalisés tout aussi nécessaires au maintien des infrastructures en sont les principales causes.

Les flux de trésoreries négatifs liés aux investissements ressentis ont fait augmenter notre taux d'endettement à plus de 100%. Ainsi, le degré minimal d'autofinancement passe de 70% au lieu de 50%.

Un peu naïvement aussi, nous avons cru que nos investissements liés aux taxes causales porteraient peu à conséquence. En réalité, il est assez difficile de les répercuter. En tout cas avec un gros décalage au niveau de la temporalité entre l'investissement et une possible adaptation du prix.

Dans l'intervalle, les charges de la dette des amortissements grèvent nos comptes de fonctionnement.

L'augmentation des taux d'intérêt est aussi un facteur négatif significatif donc de nouveaux emprunts ou le renouvellement des anciens.

De nombreux investissements déjà prévus et ceux à venir notamment au niveau des bâtiments scolaires représentent déjà avec les seuls projets actuels une charge pérenne future avoisinant facilement le million de francs par an, et ceci pour 40 ans.

En ce qui concerne l'assainissement énergétique de nos bâtiments, rien n'est encore chiffré. L'enjeu environnemental est conséquent et n'allons pas croire que nos fameux tuyaux et autres infrastructures souterraines ou non, nous laisseront beaucoup de répit.

Dans ce contexte, notre Commune va devoir trouver des ressources supplémentaires pour faire face aux nombreux défis qui se présentent actuellement. Elle devra faire des choix, être pragmatique, faire preuve de créativité, d'agilité pour économiser, entretenir, rénover, construire, ceci au meilleur coût selon nos réels besoins. Mais surtout elle devra compter sur des Autorités soudées travaillant pour le bien commun sans rivalités partisane ou positions dogmatiques.

Notre Commune est riche. Riche de personne travaillant pour le bien commun à tous les niveaux, citoyens, employés, autorités, amis. C'est donc avec optimisme que je terminerai cette intervention en souhaitant plein succès aux nouvelles Autorités. Sans oublier nos plus vifs remerciements à l'ensemble du personnel communal, notre Conseil communal et vous tous chers collègues, pour le travail accompli ces 4 dernières années.

Le groupe PS acceptera à l'unanimité les comptes tels que présentés avec une nouvelle fois nos remerciements à l'administration.

**Mme Fabienne MESNIER-VILLARD pour le groupe PVL.** Nous souhaitons tout d'abord exprimer nos remerciements au Conseil communal, à l'administrateur du service des finances, ainsi qu'à l'ensemble de l'administration pour leur engagement et leur bonne gestion des finances de notre Commune.

Les Vert'libéraux ont examiné avec attention les comptes 2023 de Milvignes. Nous constatons avec satisfaction que ceux-ci se bouclent avec un léger bénéfice, signe d'une gestion prudente et efficace des ressources communales.

Nous notons que les investissements ont été réalisés à hauteur de 57% du budget prévu. Ceci à fort heureusement contribué à limiter le dépassement du frein à l'endettement.

Effectivement, les comptes 2023 clôturent avec un dépassement de la limite du frein à l'endettement. Ce dépassement provient principalement d'un fort degré d'endettement et de la faible marge d'autofinancement. Nous aurions souhaité une explication sur les éléments qui amènent à clôturer l'année 2023 en ne respectant pas les limites du frein à l'endettement, alors que le budget 2023 respectait lui ces limites. Si les investissements avaient été réalisés dans leur intégralité, le dépassement du frein aurait été plus significatif, ce qui souligne l'urgence d'aborder cette problématique.

Nous regrettons que le rapport des comptes ne contienne aucune esquisse des mesures envisagées pour respecter le frein à l'avenir. Il est crucial d'avoir une vision claire des stratégies à adopter pour améliorer notre marge d'autofinancement, réduire notre niveau d'endettement voire procéder à une adaptation du coefficient fiscal.

Une autre source d'inquiétude provient des investissements en vue de la rénovation et de l'agrandissement de CESCOLE. Nous souhaiterions obtenir une projection pour les années futures du coût par élève.

Nous encourageons vivement une réflexion approfondie et proactive sur les mesures à prendre pour assurer une gestion financière saine et durable, en particulier en ce qui concerne le respect du frein à l'endettement à l'avenir.

Les Vert'libéraux accepteront à l'unanimité les comptes 2023

**M. Pierre-Alain DUBOIS pour le groupe Les Verts.** Les comptes sont révisés et à priori ne présentent pas d'erreur.

Le rapport qui les accompagne est complet et assez compréhensible, même pour les néophytes, que sont la plupart d'entre nous. Un grand bravo à l'équipe qui l'a rédigé.

Les questions que nous avons eues ont été répondues durant la séance de préparation.

Par conséquent, les Vert-e-s vont donc accepter les comptes 2023.

Toutefois, le budget 2023 prévoyait un degré d'autofinancement de 63%. Nous n'avons réalisé qu'à peine la moitié des investissements prévus et nous avons au final un taux d'autofinancement de 54%, c'est-à-dire moins bon. Comment est-ce possible ? D'autant plus que le rapport de la société de révision montre le contraire : 25% au budget (pas 63%) on passe à 44% dans les comptes (pas 54%). Il y a manifestement quelque chose qui a été mal planifié dans les revenus et les dépenses.

Mais ce qui nous préoccupe surtout est le taux d'endettement net de 109% qui va fortement grever nos possibilités d'investissement en 2025 alors que de nombreux travaux sont nécessaires pour :

- Assainir nos bâtiments pour lesquels trop peu a été fait depuis de nombreuses années
- Les autres travaux, tels que les tuyaux, qui ne peuvent pas être repoussés sans créer des problèmes plus tard
- La mise en place du plan climat qu'il faut commencer sans tarder si l'on ne veut pas avoir trop à payer entre 2030 et 2040.

De plus, le projet des Mûriers 2, si nous l'acceptons, va très probablement augmenter ce taux d'endettement.

Il faut vraiment une politique financière plus proactive durant la prochaine législature que ce qui a été fait durant celle qui se termine. Nous ne pouvons plus nous contenter de seulement prioriser les investissements, freiner un peu les dépenses et tenir les comptes.

Les Verts seront donc très attentifs au budget 2025 et attendent une proposition de politique financière pour la prochaine législature à débattre d'abord en Commission financière et ensuite au Conseil général.

**M. Michel VERMOT pour le groupe PLR.** Notre groupe a analysé le bouclage comptable présenté pour l'exercice 2023.

Au-delà du léger bénéfice que nous pourrions qualifier de cosmétique, c'est le résultat opérationnel négatif de plus d'un million et surtout le taux d'endettement qui a suscité des interrogations.

Nous savons tous que l'opérationnel est fortement influencé par des charges induites et que notre exécutif a très peu d'influence sur le résultat au 31 décembre.

À relever néanmoins que nous avons opté pour l'augmentation des EPT, certes nécessaire comme l'a évoqué M. Bärffuss.

Lors de notre dernière séance et au chapitre des charges induites, le coût par élève du cercle scolaire de CESCOLE va exploser, suite aux investissements importants qui seront réalisés lors des prochains exercices.

Le taux d'endettement passe la barre des 100 % avec les conséquences relevées dans le rapport.

Un fiduciaire sera mandaté pour analyser les causes de notre dette qui croît, soit, nous en prenons note. Nous avons relevé également dans l'intervention du Conseil communal qu'il y aura une analyse plus poussée des fonds propres nécessaires lors des prochaines demandes de crédit. Et nous ne doutons pas que tant le Service financier que notre Commission financière vont étudier les différentes pistes possibles pour améliorer notre situation ou respectivement en tout cas que ça ne s'empire pas.

Nous ne reviendrons pas ici sur les questions de détail, mais interrogeons-nous plutôt sur l'avenir à court ou moyen terme. Nous devons relever des défis importants avec des investissements sur les infrastructures. Sur ce point, nous devons probablement opter pour des solutions plus pragmatiques et privilégier le pratique et durable au luxe de certains aménagements.

Mais il y aura aussi des plans à mettre en place comme l'a relevé le Conseil communal, notamment celui des énergies avec des objectifs cantonaux, certes ambitieux, mais pas forcément réalistes et non seulement au niveau financier.

Avec les remerciements d'usage à tous les intervenants au niveau de la gestion financière de notre Commune.

Notre groupe a préavisé favorablement à l'acceptation des comptes à l'unanimité des membres présents lors de notre séance avec toutes les interrogations que la situation actuelle pose pour l'avenir de notre Commune.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole à titre personnel.

**M. Luis GODET à titre personnel.** Je crois que vous l'avez entendu ce soir, nous avons des indicateurs financiers de la Commune qui sont bien orange et certains déjà au rouge.

Certains sont encore modérément verts, mais je demande vraiment que pour la nouvelle législature la politique financière soit définie jusqu'à Noël au plus tard parce que si on analyse les comptes dans n'importe quel sens, qu'on les prenne par un bout ou un autre, il nous manque globalement de manière pondérée environ 1 million et demi pour tourner de manière équilibrée.

Nous avons la demande de crédit du Collège des Mûriers ce soir à laquelle je suis favorable. Cela va augmenter d'un demi-million les charges pour les 20 ans à venir. Nous avons CESCOLE dont le premier projet à CHF 30 millions va également engendrer des charges pour la Commune.

Nous avons encore énormément d'investissement à faire au niveau du cadastre souterrain et avec une nouvelle donne, la transition énergétique. Nous avons l'explosion des pompes à chaleur qui surchargent le réseau en période hivernale et l'incapacité de ce même réseau à reprendre le solaire durant la période estivale parce que notre réseau n'est pas encore à jour. Il est donc nécessaire de l'assainir, faute de quoi des gens ne pourront pas se chauffer.

Et lorsque nous mettons tout ceci ensemble, je laisse de côté l'assainissement du patrimoine bâti qui est encore une autre question, mais qui aujourd'hui passe au second plan. En sachant que dans les urgences, nous avons encore une demande de crédit pour septembre aux Abaisses à cause des problèmes d'infrastructures souterraines liées

précisément à l'électricité. Il faut vraiment que la Commission financière et le Conseil communal déterminent une politique pour cette prochaine législature si nous devons faire une hausse du coefficient d'impôt ce qui est malheureusement probable, il ne faudrait pas attendre le dernier moment pour le faire.

Je ne veux pas être un gâche plaisir, les finances sont gérées tout à fait correctement, nous avons aujourd'hui une conjonction d'événement avec des infrastructures souterraines de première génération qui datent de la fin de la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à dans les années 60 qui arrive au bout. Nous avons des câbles électriques qui ont 70 ans. Nous avons des conduites usées qui sont encore en béton où les tuyaux sont fracturés. Nous avons le problème de la transition énergétique qui est venue s'ajouter là-dessus.

Toutes ces situations font qu'aujourd'hui, nous avons un retard d'investissement à reprendre de nos trois villages d'avant la fusion parce que les trois villages avaient des retards dans les investissements. Et aujourd'hui tous ces facteurs convergent sur un même point et nous obligent à prendre des mesures drastiques sans que nous arrivions forcément à nous en sortir de manière simple.

Je ne veux pas être pessimiste, mais il faut être réaliste, regarder les choses en face et attaquer la nouvelle législature en consolidant les finances sans trop tarder.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** passe en revue les comptes page par page.

**M Stéphane BONDALLAZ (président)** ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

**Soumis au vote, l'arrêté relatif aux comptes 2023 est adopté à l'unanimité avec remerciement au Conseil communal et à ses auteurs.**

#### **4. Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux de 2024 à 2026**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux commissions.

**M. François BURGAT pour la Commission financière.** La proposition du Conseil communal a été acceptée à l'unanimité des membres de la Commission financière moins une abstention.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux groupes.

**M. Michel VERMOT pour le groupe PLR.** Le groupe PLR a préavisé favorablement à l'unanimité aux propositions du Conseil communal.

**M. Philippe BÄRFUSS pour le groupe socialiste.** Le groupe PS approuve le choix du Conseil communal.

**M. Jean-Marc PESSINA pour le groupe Les Verts.** Le rapport relatif à la désignation de l'organe de révision n'a pas suscité de débat animé. C'est une acceptation à l'unanimité.

**M. Louis GODET pour le groupe PVL.** Les Vert'libéraux aussi accepteront à l'unanimité ce rapport.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** soumet l'entrée en matière au vote.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M Stéphane BONDALLAZ (président)** ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.



**Soumis au vote, l'arrêté relatif à la désignation de l'organe de révision pour les comptes communaux de 2024 à 2026 est accepté par 35 voix pour et 1 abstention.**

**5 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de construction de CHF 10'970'000.- TTC pour le projet pré- et parascolaire des Mûriers 2 à Colombier**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole au Conseil communal

**Mme Natacha AUBERT, Conseillère communale.** Nous voici au terme de la législature avec le projet qui nous a tenu en haleine durant les 3 ans et demi de la législature.

À deux reprises déjà, vous avez eu l'occasion de voter des crédits, le premier pour lancer le MEP, le second pour le développement du projet. Aujourd'hui le Conseil communal arrive devant vous avec un projet magnifique, qui dotera la Commune de Milvignes d'un outil tourné vers la petite enfance, pas pharaonique, mais élégant et surtout nécessaire.

Oui, c'est un projet qui a un coût, mais il permettra aux parents de notre Commune de confier leurs enfants à une structure d'accueil adéquate et ainsi de se libérer pour exercer une activité professionnelle et aux enfants de se sociabiliser dans un environnement convivial et chaleureux, répondant aux normes cantonales.

Ce bâtiment offrira également un espace indispensable pour les sociétés locales de la Commune, qui contribuent à créer un lien social et à rendre notre Commune vivante et attractive.

Le Conseil communal ne peut que vous recommander chaleureusement l'acceptation de cet investissement.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux commissions.

**M. Ivan BRUSCHWEILER pour la Commission de l'urbanisme.** En effet, ici, n'oublions pas l'attribution complète de notre Commission et pas seulement son nom usuel.

Les Mûriers 2, cette ancienne caserne de pompier a déjà fait l'objet de plusieurs présentations et discussions tant devant le Conseil général que devant notre Commission.

Pour résumer les principaux objets de ces discussions dans notre Commission, citons que le 13 février, nous avons pu poser des questions aux deux architectes, Mme Gueissaz et M. Lopez, ceux-ci ont apporté des réponses précises et satisfaisantes. Il n'était donc plus nécessaire de discuter du bâtiment, de sa conception ou de son utilisation future, mais plutôt du prix global que va coûter sa réaffectation. Le crédit demandé comprend (comme l'a dit Mme Aubert) à la fois le prix du mandat d'étude d'architectes, celui du devis détaillé du projet choisi, et celui de la réalisation de ce projet. Évidemment, c'est le projet de la législature.

À la séance du 23 avril, il ne restait que peu de questions pour la Commission concernant les détails de cette réalisation. Cependant, sur les fenêtres bois-métal, on s'est assuré que les erreurs constatées aux Mûriers 1 ne se reproduiraient pas, comme promis par le Conseil communal.

Sur la salle des Sociétés, il se confirme que les utilisateurs pourront disposer d'une petite installation pour réchauffer des plats ou préparer une cuisson simple ; mais ils n'auront pas accès à l'installation de la cuisine plus élaborée du parascolaire. En effet, l'expérience des Mûriers 1 (à côté) a montré la nécessité de séparer les différentes utilisations d'un bâtiment, de cloisonner, pour éviter, en l'occurrence le mélange des casseroles, ou, comme aux Mûriers 1, de retrouver de la bière des volleyeurs dans les pantoufles des enfants de la classe.

Enfin, la durée de construction est évaluée à environ 2 ans, au terme de laquelle la Citrouille pourrait déménager aux Mûriers 2. Que deviendrait le bâtiment actuel de la Citrouille ? Il pourrait être revendu, pour autant que l'acquéreur s'engage à construire des logements pour le 3<sup>ème</sup> âge. Ce terrain de 1'000 m<sup>2</sup> pourrait ainsi produire une petite compensation à l'important crédit discuté aujourd'hui.

Qu'est-ce que notre Commission, à ce stade du projet et avant sa présentation devant la Commission financière, avait à vous dire sur cette demande de crédit ?

Comme le Conseil communal, d'abord, qu'elle est fière de ce projet, de sa conception, de sa prise en compte de l'exigence de durabilité et de son élégance : nous sommes tous enthousiastes, malgré l'importance du prix. Mais sur ce point, le prix, il importe de ne pas retarder les décisions, car chaque jour qui passe voit le prix des matériaux de construction s'envoler. Enfin, il faut aussi relever que ce projet va profiter à toutes les couches de la population : aux petits enfants bien sûr, aux écoliers aussi, aux parents bien sûr, aux membres des sociétés, et même peut-être indirectement aux aînés, si l'actuelle Citrouille devient un home. Ce projet va donc jouer un rôle attractif pour notre Commune.

Et enfin, dernièrement lors de sa séance du 21 mai, après discussion du projet à la Commission financière, nous avons rediscuté l'évolution du projet, discrètement amaigri, avec Mme Aubert. Le devis, révisé à moins 10 %, a été passé en revue, en constatant la suppression de l'ascenseur devenu un peu inutile, puisque la pente extérieure permet de passer du rez-de-chaussée au 1er étage par l'extérieur, celle des panneaux solaires excédant l'exigence légale et différents détails de construction, jugés trop luxueux.

La Commission de l'urbanisme et des bâtiments a proposé de poser les panneaux solaires excédentaires qu'on venait de supprimer malgré tout, mais sous forme de coopérative citoyenne.

Il est à noter qu'après cette révision du devis, le mètre carré construit des Mûriers 2 se compare favorablement à celui d'autres bâtiments analogues, construits dans d'autres cantons suisses.

En conclusion, le président de la Commission d'urbanisme a exprimé sa reconnaissance d'architecte et membre du jury initial pour que la baisse ainsi obtenue profite aux finances de la Commune sans dénaturer le projet, reconnaissance qui a recueilli l'approbation de toute la Commission.

Voilà donc, au terme de ce long rapport, pour une somme à 8 chiffres, tout même, vous avez pu comprendre que notre Commission vous engage à accepter ce crédit, à l'unanimité, et avec enthousiasme.

**M. François BURGAT pour la Commission financière.** Après plusieurs échanges entre certaines commissions, dont la Commission financière et le Conseil communal, l'enveloppe du crédit de construction a été revue à la baisse d'environ CHF 900'000.-

Le projet reste cher, mais raisonnable dans la comparaison intercantonale présentée en page 8 du rapport.

Le crédit de construction est accepté à la majorité moins deux abstentions.

**M. BONDALLAZ Stéphane (président)** donne la parole aux groupes.

**Mme Corinne MAIER pour le groupe PLR.** Notre groupe s'est penché avec une belle attention sur le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à cette demande de crédit de construction de CHF 10'970'000.- TTC pour le projet de pré- et parascolaire des Mûriers.

En préambule, rappelons que l'accueil extrafamilial et parascolaire aide les parents à mieux concilier vie professionnelle et familiale.

Une étude récente montre que 70% des femmes sont désireuses de travailler plus, mais seulement si toutes les conditions sont réunies.

Le projet de modification de la loi sur l'accueil des enfants (LAE du 18 janvier 2024) soumis au Grand Conseil a pour but d'atteindre, d'ici quatre ans, un taux de couverture cantonale minimum de 33% dans les deux domaines alors qu'il est de 31, 7% pour le parascolaire actuellement et 24% pour les crèches.

De fait, comme soulevé dans notre groupe, le projet qui nous est soumis répond aux normes et permet une vision à 10 ans et plus.

Ainsi fort de ces informations, revenons-en à la question de la demande du crédit de construction. Le rapport met bien en évidence les différentes transformations à venir permettant de regrouper la crèche et le parascolaire.

Si les douze salles de vie prévues paraissent conséquentes pour certains d'entre nous, il est rappelé que lorsque les nombreux enfants s'y trouvent à la journée en groupe, le nombre d'espace est judicieux pour préserver l'intégrité psychique et physique des enfants et aussi des éducateurs. Le règlement général sur l'accueil des enfants (REGAE) est effectivement assez contraignant au niveau sanitaire et de l'encadrement.

Concernant le mobilier, nous nous posons la question de l'utilité d'une cuisine il semblerait que d'autres communes fassent appel à des traiteurs.

Au niveau technique, nous nous demandions s'il était possible de créer des partenariats pour augmenter encore la part du photovoltaïque ?

Pour terminer et sans reprendre en détail la question explicitée des coûts, nous saluons les économies de 10% réalisées par rapport au devis. Quelques questions ont surgi par rapport à la suppression de l'ascenseur, mais nous avons rapidement compris que les normes pour l'accueil de personnes en situation de handicap étaient respectées.

Nous espérons avec les aléas de la conjoncture que les devis seront respectés.

Un de nos membres, nous a informé que malgré cette diminution de 10% rien n'a été enlevé qui pourrait nuire à la qualité du projet.

L'économie a besoin de tous et de toutes, surtout de toutes, c'est pourquoi il faut agir dans diverses directions et le crédit que nous votons devrait nous permettre un retour sur investissement.

Notre groupe acceptera la demande de crédit à l'unanimité avec une abstention.

**M. Louis GODET pour le groupe PVL.** Tout a pratiquement déjà été dit par mes deux préopinants. Ce qu'on aimerait ajouter là-dessus c'est de rappeler que cette construction est dans les clous au niveau des finances. Donc malgré la dépense élevée en comparaison, Ivan Bruscheiller l'a dit, elle n'a rien de luxueux et comme je le disais avant, on tombe là aussi sur des cycles de bâtiments, il y a CESCOLE qui doit être refait, il y a les Mûriers qui doivent être refaits et là nous avons cette convergence de coûts qui arrive parce qu'il y a des cycles qui se remettent ensemble. C'est à l'unanimité que les Vert'libéraux accepteront cette demande de crédit.

**Mme Elsa SCHWARZER pour le groupe Les Verts.** Le projet nous paraît bien mesuré, abouti et d'une première importance pour Milvignes.

Que des économies soient vraisemblablement nécessaires se comprend. Mieux vaut prévenir.

Reste à peser leur priorisation. Où est-ce qu'on économise ?

Si tous les Verts présents à la séance de préparation étaient d'accord sur le bon sens de renoncer à la peinture des locaux techniques et de réutiliser du mobilier de la Citrouille ou encore de simplifier l'aménagement du jardin, tous tenaient vivement à l'installation d'un maximum de panneaux photovoltaïques, et ceci par la Commune.

Mis à part l'exemple phare, c'est une source financière fiable et régulière avec un beau rendement.

Quelques membres des Verts tenaient également à l'installation de l'ascenseur dès le début.

Ceci dit, les Verts vont soutenir la demande de crédit.

**M. Ivan BRUSCHWEILER pour le groupe socialiste.** Après avoir entendu les explications de ses membres au sein des différentes commissions concernées, et celle de sa Conseillère communale en charge de la petite enfance et du domaine scolaire, fatalement très enthousiaste à l'idée de disposer d'un outil de travail nettement mieux adapté aux besoins de son administration, le groupe socialiste a étudié cette grosse dépense avec beaucoup de sérieux.

Le projet est unanimement accepté, les suppressions dans le devis méritent au moins une remarque : il paraît regrettable d'avoir enlevé les hublots vitrés dans les portes, facteurs de sécurité, et les parois vitrées entre les salles de la petite enfance, facteurs de souplesse dans la surveillance. Si la moindre possibilité devait apparaître, ces éléments devraient être repris.

Mais le groupe socialiste est néanmoins convaincu du bien-fondé de cette demande de crédit et l'acceptera à l'unanimité.

**Mme Gemma SPACIO pour le groupe PLR.** Ce soir le Conseil communal nous présente un magnifique projet de réfection des Mûriers 2. Toutefois, je regrette de ne pas trouver dans le rapport et dans les rapports précédents concernant les demandes de crédit pour la MEP si cette nouvelle construction pourra accueillir plus d'enfants que les postes actuellement ouverts par les structures se trouvant dans la Commune, surtout à Colombier.

De ce fait, j'avais aussi envie de poser les questions suivantes : quelle est la situation initiale ? Quelle est la situation future du nombre de places de pré- et parascolaire ? Est-ce qu'on maintient le statu quo et si c'est oui, est-ce qu'il faudrait-il pas étudier la nécessité d'avoir plus de place d'accueil ? Au vu de son remplacement et de la proximité avec le collège de Longueville, ne faudrait-il pas également réfléchir à la possibilité d'intégrer à la nouvelle structure, au nouveau bâtiment, une offre de repas pour les enfants de 12 à 14 ans qui est actuellement complètement absente dans notre Commune.

Nous allons effectivement voter ce soir un crédit de presque 11 millions et je trouve que cet investissement devrait apporter un plus à nos familles et nos futures familles.

**Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale.** Actuellement, aux Mûriers et aux Vernes (parce qu'il y a un petit appartement qui accueille quelques enfants à midi), nous avons 132 places pour les enfants.

Avec le nombre de mètres carrés disponible nous pouvons accueillir 186 enfants pour le parascolaire, ce qui représente une augmentation relativement grande.

Je n'aimerais pas qu'on dise « youpi » dans deux ans, on aura 50 places de plus de parascolaire, car cela dépendra aussi de l'évolution de la loi sur l'accueil extrascolaire qui dit : « l'accueil doit d'au moins 30% pour l'accueil préscolaire et d'au moins 20% pour l'accueil parascolaire dans les Communes ».

Ici à Milvignes, nous sommes à 28%. Si la loi sur l'accueil des enfants (LAE) est modifiée et augmentée à 35%, voire à 38% ou même 40%, selon les discussions actuelles au Grand Conseil, le Canton subventionnera les places supplémentaires.

Au niveau des mètres carrés, nous aurons 186 places. Pour le moment nous avons des enfants en attente de place, soit : 26 le lundi midi, 73 le mardi, 12 le mercredi, 37 le jeudi et 15 le vendredi. Il est clair que nous avons encore pas mal de familles qui n'ont pas de place. Au mois de mai, lorsque les gens reçoivent le planning où on leur prend leur enfant, je reçois un certain nombre d'email de parents désespérés qui ne savent pas quoi faire avec leur enfant. C'est une réalité et l'augmentation des places est une nécessité.

Pour ce qui est du préscolaire, nous avons 39 places. Nous avons pris des contacts avec le Service cantonal, et il semblerait que le nombre de places soit suffisant. Ainsi, on pourrait toujours augmenter le nombre de places, mais ces dernières ne pourraient pas bénéficier de subventions. Donc, les places subventionnées ne vont probablement pas augmenter.

En ce qui concerne les élèves plus grands, nous sommes parfaitement conscients qu'il y a un problème d'offre de repas à Longueville et c'est pour cela que la réflexion est plutôt que dans un éventuel nouveau bâtiment 7-8 avec un réfectoire de 250 places avec des repas aussi livrés (pas de cuisine). Mélanger les enfants de 4 ans avec des enfants de 14 ans dans un même espace n'est pas une bonne idée. Nous avons déjà 180 enfants qui viendront dîner aux Mûriers. Si on doit rajouter 400 élèves de CESCOLE sur un même site ce n'est tout simplement plus gérable. Pour le moment, on fait 3 rotations entre 50 et 60 couverts à midi et c'est un roulement qui est déjà relativement complexe.

**Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI, à titre personnel.** Je salue l'audace du Conseil communal de nous proposer ce projet parce que j'ai été vraiment touché. Étant parent de jeunes enfants donc effectivement c'est souvent la course pour savoir où placer ses enfants donc c'est pour moi un projet qui me touche énormément.

Avoir un lieu d'accueil décent tranquillise aussi les parents. De savoir que là où on laisse nos enfants, ils sont bien pris en charge.

C'est un projet qui porte beaucoup d'espérance en tout cas en tant que parent.

Et aussi en tant que parent qui dit garde d'enfant dit horaire et j'espère que les horaires qui seront proposés seront compatibles avec les horaires de travail des parents.

**Mme Solange PLATZ-ERARD, Conseillère communale.** Les horaires sont fixés par une loi cantonale et pour le moment, nous répondons aux horaires auxquels nous avons droit.

Il est possible dans la LAE3, certaines structures aient le droit d'ouvrir une demi-heure de plus, probablement pas chez nous.

C'est un horaire qui est déjà relativement large, mais nous n'aurons pas une augmentation d'horaire qui va au-delà de 18h30 le soir.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** soumet l'entrée en matière au vote.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de crédit de construction de CHF 10'970'000.- TTC pour le projet pré- et parascolaire des Mûriers 2 à Colombier est accepté à l'unanimité.

## 6 Rapport relatif à une demande de subvention unique de CHF 39'400.- TTC du CPNE pour la création d'un street workout

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** donne la parole aux commissions.

**M. François BURGAT pour la Commission financière.** Considérant le travail effectué par le CPNE, le projet est moins onéreux que s'il avait été à la charge de la Commune exclusivement.

S'agissant du choix du revêtement du sol, la question des microplastiques demeure ouverte, mais il ne s'agit pas d'une question de la compétence de la Commission financière.

La demande de subvention a été acceptée à l'unanimité.

**M. BONDALLAZ Stéphane (président)** donne la parole aux groupes.

**M. Olivier STEINER pour le groupe PLR.** C'est avec plaisir que l'un des jeunes à l'origine de cette motion a vu arriver le projet de réalisation de ce qui a été proposé voici déjà plus de 2 ans.

J'espère que les quelques graines semées sur l'importance de la chose politique pourront germer dans le futur. Nous sommes ici dans un cas typique de situation gagnant-gagnant, avec des jeunes qui vont pouvoir parfaire leur formation, des enseignants trouvant probablement un sujet très motivant pour leurs étudiants et une commune qui peut offrir à moindre coût une nouvelle prestation à sa jeunesse. Merci au Conseil communal d'avoir trouvé ce chemin.

Lors de sa séance de préparation, le groupe PLR a approuvé à l'unanimité des membres présents cette subvention unique de CHF 39'400 TTC du CPNE pour la création d'un street workout.

**M. Louis GODET pour le groupe PVL.** C'est effectivement un très joli exemple win-win de public comme partenariat et c'est à l'unanimité que les Verts libéraux soutiendront cette dépense pour ce street workout.

**M. Jean-Marc PESSINA pour le groupe Les Verts.** Le rapport relatif à une demande de subvention unique fait suite à une motion que les Verts avaient soutenue à l'unanimité et l'idée de cette subvention a séduit et elle séduit toujours.

Ce qui pose question à certains d'entre nous est la matière utilisée.

Le polyuréthane, comme souligné dans le rapport, peut libérer des microplastiques et d'autres polluants avec défis environnementaux à long terme. Après 8 ans, il n'y a plus de garantie.

N'est-il vraiment pas possible de faire plus simple et non polluant?

Est-il ringard et passéiste de songer au bon vieux sable, au tapis d'écorce voire aux copeaux de bois non traités?

Certains chez les verts et cela n'étonnera personne dans cette salle, pensent que l'avenir n'est plus au tout sécuritaire et au propre en ordre.

Malgré ce problème de polyuréthane, le vote sera partagé chez les Verts.

**Mme Makiala KISANGA-STACCHETTI pour le groupe socialiste.** Le groupe socialiste en sa séance du 17 juin a étudié avec intérêt le rapport du Conseil communal pour l'octroi d'une subvention unique au CPNE, une subvention à moindre coût, en vue de la construction d'un espace nommé « Street workout ».

Il souligne la superbe initiative de l'implication des jeunes dans ce projet et surtout des apprentis du CPNE.

Certains d'entre nous ont exprimé le regret de l'absence d'un équivalent en français du mot « Street workout ».

Malgré ce bémol, cela n'a pas terni la joie associée à la construction de cet espace de rencontre intergénérationnelle.

Le groupe socialiste a accepté à l'unanimité cette subvention.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** soumet l'entrée en matière au vote.

**Soumis au vote, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** ouvre la discussion de l'arrêté article par article et il soumet l'arrêté dans son ensemble au vote.

**Soumis au vote, l'arrêté relatif à une demande de subvention unique de CHF 39'400.- TTC du CPNE pour la création d'un street workout est accepté par 31 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.**

## **7 Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'envoi de la brochure easyvote aux jeunes de 18 ans à 25 ans**

**M. BONDALLAZ Stéphane (président)** donne la parole aux groupes.

**Mme Sarah PLATZ pour le groupe socialiste.** Lors de notre séance de préparation du 17 juin, le groupe socialiste a examiné ce rapport avec une grande attention.

La question de fond est la suivante : comment augmenter le taux de participation des jeunes aux votes ?

Nous avons constaté que la brochure Easyvote a très peu d'impact et que sa suppression ne changera probablement rien. Cependant, nous avons discuté de plusieurs solutions pour promouvoir le site Easyvote, qui est bien conçu et bien plus complet que la brochure.

Il serait judicieux d'ajouter le lien vers Easyvote sur le site de Milvignes avant chaque votation, ainsi que de le partager sur les réseaux sociaux et dans le Milvignes Info.

De plus, les comptes officiels de la commune sur les réseaux sociaux pourraient publier des posts sponsorisés avec un lien vers le site Easyvote à l'approche des votations. Cela permettrait d'économiser du papier tout en touchant les jeunes sur des plateformes qu'ils utilisent régulièrement.

Le groupe socialiste votera à l'unanimité en faveur de la suppression de la brochure.

**M. Fabien SCHWAB pour le groupe Les Verts :** Je vais faire court, Mme Platz a très bien résumé le fond des discussions. On partage également l'avis de la suppression de cet outil, mais il nous semble important que le Conseil communal soit très attentif aussi aux différents outils qui vont être mis sur pied notamment par le canton pour inciter les jeunes à voter.

Différentes options ont été citées ici et je pense qu'il y a un vrai enjeu aujourd'hui de faire aimer la politique et mieux impliquer les plus jeunes qui vont hériter aussi de ces fonctions et de ces responsabilités à l'avenir.

**M. Marcial LUTHY pour le groupe PLR.** Nous avons discuté de ce point lors de la séance de préparation. Il en est ressorti que si c'est important qu'on trouve des moyens d'amener les jeunes à voter et de les intéresser à la chose. Par contre d'envoyer 700 courriers par la poste qui pour la plupart finissent directement à la poubelle n'est pas la meilleure chose.

CHF 6'000.- par année, cela fait CHF 500.- par mois, cela peut permettre de payer un Community Manager ou quelqu'un pour travailler un peu sur les réseaux sociaux pour

intéresser les jeunes sur les choses où on peut aller les chercher autrement qu'avec une lettre.

Certains d'entre nous pensent quand même que c'est une bonne idée. Donc le groupe a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres.

**M. Louis GODET pour le PVL.** C'est à l'unanimité que nous acceptons cette suppression de l'aide au vote en particulier je crois que mes deux préopinants ont tout dit ce qu'il fallait rajouter sur ce sujet.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** soumet le rapport au vote.

**Le Conseil général accepte que le Conseil communal renonce à inscrire la somme de CHF 6'000.- au budget de 2025 pour l'envoi des brochures easyvote aux 18 ans à 25 ans par 31 voix pour, 2 contre et 3 abstentions.**

**8 Le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à la motion M22 - 002 du groupe PLR - « Pour un Plan communal des Énergies et une stratégie énergétique à Milvignes élaboré conjointement entre l'exécutif et le législatif »**

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** soumet au vote le classement de cette motion.

**La motion M22 - 002 du groupe PLR - « Pour un Plan communal des Énergies et une stratégie énergétique à Milvignes élaboré conjointement entre l'exécutif et le législatif est classée à l'unanimité.**

**9 Interpellations et questions**

**Interpellations :**

**Interpellations du parti**

**M. Stéphane BONDALLAZ, président,** donne la parole à M. Philippe DONNER pour le développement de l'interpellation.

**M. Philippe DONNER pour le groupe PLR.** Nous venons d'accepter le classement de la motion M22-022, tout en n'étant pas vraiment satisfaits par la procédure imposée par l'Autorité supérieure, pour l'élaboration du projet d'un plan communal des énergies à Milvignes.

En effet, il avait déjà été relevé, lors de la séance d'information confidentielle du 4 mars dernier, que le projet de rapport discuté était « inacceptable financièrement en 16 ans et qu'en particulier on n'indiquait pas les priorités d'actions, ni leur estimation financière, ni les conséquences en cas de non-respect des objectifs ».

Aussi, le groupe PLR insiste sur la nécessaire consultation et la collaboration étroite avec le législatif, à tout le moins avec les deux commissions concernées, à savoir la Commission technique et celle d'urbanisme, pour le développement d'une future stratégie énergétique basée sur ce plan communal des énergies.

Des enjeux majeurs nous attendent et ce soir vous avez déjà entendu plein de préopinants qui s'inquiète de la manière dont on va continuer de vivre confortablement dans notre Commune. Il faudra donc être très pertinents dans certains choix en restant pragmatique et réaliste.

Nous attendons donc que le Conseil communal renforce la collaboration avec notre législatif, après avoir soumis à celui-ci, le projet définitif du plan communal des énergies.

**M. Stéphane BONDALLAZ, président,** donne la parole au Conseil communal pour réponse.

**Mme Roxane KUROWIAK, Conseillère communale.** Le Conseil communal a bien compris votre demande. Il intégrera, non pas 2, mais, 3 commissions (Technique, Urbanisme et



Bâtiments, ainsi que Financière) dans l'élaboration du plan d'action nécessaire aux atteintes des objectifs énergétiques de la Commune, sous la forme de séances communes.

Tout comme le législatif, l'exécutif s'impatiente de recevoir le plan communal des énergies, préavisé favorablement par le Canton, afin de le présenter officiellement au Conseil général et, enfin, pouvoir prioriser les investissements conséquents à consentir dans seulement 15 ans.

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** demande à l'interpellateur s'il est satisfait de la réponse.

**M. Philippe DONNER** répond par l'affirmative.

### Questions

**M. Stéphane BONDALLAZ, président**, donne la parole à Mme Elsa SCHWARZER

**Mme Elsa SCHWARZER.** Concernant le revêtement des murs sud de la Route des Clos à hauteur de ce fameux escalier. Je suis consciente que c'est la dernière séance du Conseil général et que c'est la dernière séance de Marlène aussi. Mais ma question est une vraie question sans reproche qui aborde une thématique qui me paraît importante aussi pour la nouvelle législature donc je la pose.

Si l'état de ce mur demandait bien une consolidation conséquente sur une longueur de 200m environ, le résultat final me laisse quelque peu perplexe:

Qu'est devenu ce riche biotope évoluant le long des saisons, ce mur de vigne de grande valeur biologique comme nous tâchons de les préserver en Commission d'urbanisme.

Une couche de ciment stérile ferme hermétiquement le tout comme l'intérieur d'un tunnel d'autoroute. Assaini à mort, il faudra plusieurs décennies avant que la nature puisse s'y réinstaller.

Questions : Est-ce que des mesures sont prévues pour aider la nature de s'y installer ?

Est-ce qu'il y a des renseignements à en tirer pour la nouvelle législature ?

**Mme Marlène LANTHEMANN, Conseillère communale.** Il est vrai que sans question d'Elsa, cela n'aurait pas été une vraie séance du Conseil général donc je la remercie de sa question.

Ce mur de soutènement est constitué de pierre jaune et de roc. Il soutient la route des Clos qui est au-dessus.

Depuis plusieurs années, voire décennies, aucun entretien n'a été réalisé sur celui-ci et le Canton nous l'a transmis en l'état. Auparavant la route des Clos était une route cantonale y compris les murs.

Sa valeur patrimoniale est sur la partie supérieure qui est le long du trottoir de la route des Clos. Sur cette partie il n'y a eu que peu d'intervention, si ce n'est la remise en place de pierres qui menaçaient de tomber.

Nous avons profité des travaux pour «purger» le mur de soutènement.

Toute la végétation qui a poussé dans le mur et qui, dans les faits, a contribué à mettre à mal la stabilité et la sécurité du mur a été supprimée. Des failles, parfois importantes, se sont créés avec la succession des cycles été / hiver gel-dégel.

La réalisation mise en place, crépis avec un mélange de fibres, a pour but de redonner une stabilité durable au mur.

La végétation dans un mur de soutènement est le pire ennemi pour les raisons évoquées ci-dessus.

Dans les réflexions, une deuxième solution pour sécuriser le mur avait été évoquée.

Il s'agissait d'appliquer sur toute la surface un treillis métallique avec des clous, mais qui aurait de toute façon nécessité la suppression de la végétation au préalable. Cette solution n'a pas été retenue pour différentes raisons, dont des coûts disproportionnés, un entretien difficile et un aspect esthétique (donc avec la vision d'un treillis métallique).

En conclusion, pour des raisons de sécurité et de durabilité, ces travaux ont été absolument nécessaires.

Avec le temps, l'aspect clair s'estompera et deviendra comme il l'était auparavant.

## 10. Communication du Conseil communal

**M. Philippe DuPasquier, conseiller communal.** J'aimerais tout d'abord vous parler d'une inauguration qui a lieu demain soir c'est l'inauguration de la Maison Totale qui est un projet qui a été développé juste en dessus de la gare de Bôle. Il faut franchir les voies et prendre le chemin de la Bourdonette sur votre droite et au bas de ce chemin vous trouvez la Maison Totale. C'est un projet développé par l'artiste jurassien Augustin Rebetez. Augustin Rebetez a moins de 40 ans et c'est un des artistes suisses les plus connus sur le plan international.

La Commune a été impliquée dans ce projet, car c'était une maison existante qui devait être transformée. Comme elle est située en dehors de la zone à bâtir, c'est le service de l'aménagement du territoire au niveau cantonal qui a géré les transformations de ce projet. Cela fait environ 3 ans que ce projet est en route, c'est une idée qui s'est développée pendant le COVID où les gens n'avaient plus la possibilité de se réunir. Il a réfléchi à cette problématique et a trouvé que finalement il fallait pouvoir rassembler quand même les gens dans des endroits pour qu'ils puissent avoir accès à l'art.

Le concept de Maison Totale, le mot total de l'expression « art totale », c'est l'idée de combiner finalement toutes les formes d'arts qui peuvent l'être, ainsi vous pouvez voir les travaux sur papier, des peintures, des sculptures en métal et en pierre à l'intérieur à l'extérieur, il y a des films, de la vidéo. Augustin Rebetez est un artiste qu'on ne peut pas arrêter, il n'arrêtera pas de nous surprendre. Ce weekend a lieu ce vernissage, je crois que c'est demain à 18h00, pour la partie officielle au départ et ensuite une ouverture au public aussi pendant ce weekend.

Le concept de cette Maison Totale est d'en faire un musée d'été donc une ouverture du 21 juin à fin septembre uniquement. Pendant le reste de l'année, le site pourra accueillir des artistes en résidence. Je vous invite à aller faire un tour si ce n'est pas ce weekend, profitez d'y aller un autre moment. C'est intéressant et la Commune a soutenu ce projet.

Comme nous arrivons à la fin de cette législature et à la fin de ce Conseil général, un cycle politique se termine en effet ce soir.

Commencée sous le signe du COVID, avec les perturbations associées, la législature un peu raccourcie s'est déroulée dans un climat serein au sein de l'hémicycle du Conseil général. Le travail a été caractérisé par des contacts agréables entre les partis et leurs représentants.

Il y a eu pas mal de changements dans les rangs du Conseil général, avec parfois des listes de viennent ensuite bien dégarnies au fil du temps. Il faut souligner ici l'importance de la relève, elle nous concerne toutes et tous.

Par contre, avec une majorité de nouveaux Conseillers communaux au 1er janvier 2021, pas de départs à annoncer au sein de l'exécutif dans le cours de la législature.

Dans ses mots de conclusion de la séance du 17 décembre 2020, à la fin de la précédente législature, notre collègue Marlène Lanthemann formait un vœu en citant Gandhi :

Vous me permettrez de reprendre cette citation, tant elle s'est bien appliquée et tant elle a de poids.

Je cite : « La règle d'or de la conduite est la tolérance mutuelle, car nous ne penserons jamais tous de la même façon, nous ne verrons qu'une partie de la vérité, et sous des angles différents. »

Je forme à mon tour le vœu que cet esprit de tolérance et de respect mutuel puisse prévaloir tout au long de la prochaine législature. Rappelons que nous agissons en tant que personnes responsables, au service de nos concitoyennes et concitoyens, le bien commun primant sur les intérêts partisans ou personnels.

Au seuil de l'été et du changement de législature, je souhaite vous adresser des remerciements et des vœux au nom du Conseil communal.

Tout d'abord des remerciements pour votre engagement à toutes et à tous, pour des projets les plus variés au sein des commissions. Il y en a deux qui viennent spontanément à l'esprit vu le poids qu'ils ont eu dans cette législature, c'est le projet de fusion Basse-Areuse et la révision du plan d'aménagement local. Je renonce à citer d'autres projets pour des impératifs de temps et comme j'ai dit que je ne voulais pas parler longtemps je ne vais pas m'étendre plus longtemps.

D'ailleurs, vous pouvez vous référer au bilan de législature que vous avez reçu avec les documents de la séance de ce soir.

Des remerciements aussi à ceux qui vont quitter la politique locale comme à ceux qui vont continuer leur engagement pour Milvignes ou qui vont le commencer (qui ne sont pas forcément tous là pour entendre ces remerciements).

J'aimerais adresser des vœux à toutes et à tous, quels que soient vos projets, en espérant que chacune et chacun trouvent satisfaction et succès dans les activités entreprises.

Je n'aimerais pas terminer sans souligner le travail conséquent fourni par toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la Commune ces dernières années. Nous leur exprimons notre gratitude pour le travail au service de la population de Milvignes.

Je souhaite à chacune et à chacun un bel été, avec si possible des vacances reposantes, distrayantes ou pour le moins dépaysantes.

Je vais m'adresser maintenant à Marlène Lanthemann qui va nous quitter.

Chère Marlène,

Au moment de prendre une feuille ou mon clavier pour préparer ces quelques mots que je souhaite t'adresser au nom du Conseil communal et du Conseil général réunis dans cette salle, la première idée qui m'est venue était celle de la page qui va se tourner.

Toi la grande lectrice, tu connais ce geste et je peux croire sans peine que tu sauras remplir les nouvelles pages de ta vie de plein de projets, de rencontres et d'activités pour lesquelles tu auras enfin du temps !

Mais comme tu adores le ski, je me suis dit que nous pouvions aussi faire quelques comparaisons avec ce sport et commencer par quelques slaloms parallèles entre ta carrière politique et une carrière sportive.

Tout d'abord, il faut le dire, faire de la politique, c'est de toute façon, selon les dossiers, parfois ou souvent, très sportif !

Après un passage en tant que junior (si je peux utiliser cette expression) sur les bancs du Conseil général de Corcelles-Cormondrèche, tu te consacres à ton métier d'enseignante et à ta famille.

Tu reviens ensuite à la compétition (politique) directement au Conseil communal d'Auvernier, pour reprendre en cours de législature les dicastères des Travaux publics, de la Sécurité

publique et du Port et des Rives. Tu ne les quitteras plus ! Eux non plus, ils ne te quitteront plus ! Sans doute une longue histoire d'amour ! Des années dans ces dicastères qui vont te permettre de tout connaître ou presque, et de rencontrer tous les acteurs ou presque de ces secteurs d'activités.

Quelques courses marquantes, parfois en descente raide, des courses au tracé quasi rectiligne, sans bosses ni virage très serré. Les pistes sympas, du côté de la Tête de Linga, tu vois ? D'autres courses relevaient plus du ski cross ou de ski acrobatique ! Il faut le relever, tous les parcours de descente de ski sont bien différents. La pente de la Roche n'a pas d'égal dans la commune, et c'est peut-être pour cela que tu y habites ! C'est un peu ton « Pas de Chavannette », sans les bosses puisque le revêtement est récent.

Avec le dicastère de la Sécurité publique, te voilà responsable de ce dicastère, mais aussi déléguée par tes collègues Conseillers communaux à toutes les remises de drapeaux et cérémonies de promotion, tant sur le plan militaire que sur le plan policier.

Tu es devenue la marraine d'un bataillon de l'Armée suisse et tu t'es rendue encore il y a quelques semaines à la prise de drapeau de cette unité en Valais.

Des contacts précieux pour la Commune qui accueille dans son château une caserne, des écoles, des terrains d'exercice, et un commandement de brigade, et une école de police non loin de là.

Si tu avais choisi la discipline du biathlon, tu aurais sans aucun doute reçu de bons conseils pour le tir.

Si on prend maintenant le Port et les Rives, c'est tout simple. Toutes les conditions étaient remplies pour devenir une championne de ski nautique ou de wakeboard. Cela aurait été décoiffant sans doute, mais peut-être un peu trop pour toi qui est toujours soignée, bien habillée et bien coiffée.

Pour les Travaux publics, je dois dire que j'ai un peu séché pour trouver le lien avec le monde du ski, mais j'ai finalement trouvé que c'était un domaine dans lequel on fait et on laisse sa trace, comme en ski de randonnée.

Dans le fond, tu aurais pu faire de beaux entraînements aussi en ski à roulettes sur le macadam tout beau tout lisse, comme à la route des Clos !

J'allais oublier la Mobilité, dont tu t'es occupée avec énergie ces dernières années. Les arrêts de bus ne sont peut-être pas hyper utiles pour le ski, mais des contacts avec les responsables de l'Aérodrome te permettront peut-être une course en héliski ou de freeride, un jour. Du côté de la mobilité douce, tu pourrais essayer le ski joëring, tractée par un cheval.

Vous allez me dire : et le saut à ski ? vous vous en souvenez peut-être, Marlène a décroché un dossard pour se présenter il y a quelques années aux Élections fédérales. Et là, Marlène, tu as fait une petite infidélité au ski, puisque, sans avoir besoin de tremplin, c'est en parachute que la campagne a été lancée dans les airs. Souvenir plus que mémorable de cet épisode.

Je parlais tout à l'heure de slalom parallèle, on peut bien entendu aussi les voir entre ton activité d'enseignante et tes mandats de Conseillère communale. Tu es parvenue à passer d'une activité à l'autre sans problème et à démontrer ainsi ta flexibilité et ta souplesse dans une organisation personnelle bien huilée. Qui comprenait ta vie familiale aussi, bien évidemment. Il fallait composer sur ces trois tableaux.

Ouverte, d'un contact facile, chaleureuse, tu vas au-devant des gens et entre avec plaisir en contact avec eux. Cette richesse des contacts est sans aucun doute une des choses qui t'a plu durant tes mandats.

Comme beaucoup de sportifs après une longue carrière remplie de podiums, de coupes et de médailles, tu as constaté que ta situation faisait l'objet de rumeurs. Marlène, va-t-elle nous quitter ? Arrêter la "compèt" ? Un premier signe est donné avec ton départ du collège des Coteaux. Puis tu annonces ton souhait de ne pas te représenter aux dernières élections communales.

Chère Marlène, on arrive en fin de ta 15<sup>ème</sup> saison dans l'arène de la politique communale sur le plan de l'exécutif.

Je n'ai pas de globe de cristal dans les mains ni de médaille, et je n'ai pas organisé de podium. Il n'y pas de classement des Conseillers communaux ou des Conseillères communales, mais je crois pouvoir dire sans hésitation que tu y as une bonne place, par la qualité de ton engagement, et par sa durée aussi, d'abord en milicienne puis en professionnelle.

Au nom de toutes les personnes qui sont ici présentes, ou qui ont eu le plaisir de collaborer avec toi, je t'adresse des remerciements très sincères, et te souhaite plein de bonnes choses, des descentes à ski sympa, les joies de passer du temps avec ton petit-fils Charles et de le voir dans quelques années sur les lattes et du bon temps avec tous ceux qui te sont chers.

Je vais encore simplement te fleurir.

**Mme Marlène Lanthemann, Conseillère communale.** J'avais demandé à mes collègues du Conseil communal s'il me donnait l'autorisation de vous parler. Ils m'ont dit oui, mais comme je n'étais pas du tout au courant du texte que vient de lire Philippe, j'aurais peut-être aimé pouvoir parler avant. J'aurais été peut-être encore un peu moins émue. Mais je vais quand même essayer.

Je ne pouvais pas quitter cet hémicycle sans vous adresser quelques mots et c'est avec une reconnaissance toute particulière que je m'adresse à vous.

15 ans et 4 mois ... c'est peu et beaucoup à la fois...ce n'est en tout cas pas rien, c'est un bon tiers d'une vie professionnelle...eh oui, ma carrière au sein d'un exécutif a débuté en mars 2009, lorsque je suis entrée au Conseil communal d'Auvernier suite au départ, pour des raisons professionnelles, d'un certain Alexandre Seiler. Josette Schaer et Louis Godet faisaient aussi partie de l'équipe.

Plus de 15 ans au sein d'un exécutif demandent beaucoup d'engagement, de persévérance, de compromission, mais quel bonheur !

Au moment de trier et de transmettre mes dossiers, je me suis rendu compte du nombre de dossiers traités au cours de ces 15 dernières années, des dossiers qui pour certains ont demandé beaucoup d'énergie. Je vous ferai grâce d'une énumération exhaustive, mais quelques-uns valent la peine d'être cités, et ceci en ne respectant pas l'ordre chronologique :

- Le traitement des nuisances sonores en gare de Colombier dues au transbordement de bois; médiation entre les CFF et les riverains pour finalement obtenir des restrictions d'horaires pour les transbordements à la satisfaction des riverains.
- Toujours dans les nuisances sonores, gestion compliquée de dossiers relatifs à certains établissements publics et là aussi de nombreuses séances de médiations avec les riverains
- Le règlement général de police qui a été refait deux fois depuis 15 ans, avec le soutien de Conseillers généraux ;
- Une campagne anti-mégots sur les rives avec la participation d'étudiants ;
- La suppression de toutes les poubelles sur les rives pour les remplacer par des mini écopoints ;
- La réfection de presque tous les pontons ;
- Le déplacement de la statue Ici pas Ici Là pas là ;

- La construction ou l'aménagement de giratoires, celui proche de Philippe Morris avec l'Oloïde, et celui de la sortie d'autoroute à la Brena, l'œuvre d'une habitante d'Auvernier ;
- L'aménagement de la bande cyclable aux Longues-Raies avec un abaissement de vitesse à 30km/h qui sera suivie de la création d'une « vraie » piste cyclable qui reliera Colombier à Auvernier ;
- La création de zones de rencontre dans les 3 villages, zones de rencontre qui pour l'une est en cours d'aménagement à Bôle et qui le sera bientôt à Colombier ;
- Réorganisation des DPS (Détachement Premiers Secours) sur tout le Littoral avec la création du plus grand syndicat du Canton, le SSCL (Syndicat de la sécurité civile du Littoral), que j'ai présidé plusieurs années et qui regroupe toutes les communes du Littoral pour la défense incendie et la protection civile, ainsi que la Neuveville pour la défense incendie ;
- La mise en conformité LHand de tous nos arrêts de bus.

Je pourrais continuer encore un moment je crois, mais loin de moi de vouloir vous gaver...

Des événements marquants ont jalonné ces 15 ans d'activité, comme les festivités organisées dans le cadre du Millénaire à Auvernier en 2011, la réception du Conseiller fédéral Didier Burkhalter, la mise en place et la construction de Milvignes, la gestion COVID avec un soutien fort à nos commerçants, les fêtes villageoises, les fêtes des commerçants, la sortie de la Grande-Sagneule, l'Auvernier Jazz Festival projet que le Conseil communal d'Auvernier avait soutenu dès ses débuts et qui a malheureusement été abandonné après plus de 10 ans d'existence ...

La liste n'est à nouveau pas exhaustive...

Oui, il y a eu des moments forts, des moments de bonheur, de satisfaction, de doute, de remise en question, mais aussi de tristesse, comme lorsqu'il s'est agi de prendre congé de deux employés de la voirie en moins d'une année, tous deux frappés par la maladie.

Dans les projets en cours ou en voie d'achèvement, il y en a qui me tiennent tout particulièrement à cœur :

- Comme celui de l'abaissement de vitesse à la route de la Gare à Bôle. En effet, à deux reprises (la première fois en 2017), le Conseil communal s'est vu refuser une demande d'abaissement de la vitesse. Mais à force de ténacité, nous avons obtenu une entrée en matière de la part du Canton et j'ai bon espoir que de nouvelles mesures pourront être mises en place cette année encore.
- Il y a aussi le réaménagement de la zone 20km/h à Bôle dont les travaux seront terminés d'ici la fin de l'année ;
- La route des Clos avec aussi un abaissement de vitesse à 30km/h et la création d'un trottoir.
- Sans oublier le projet de la création d'un pool d'agents de sécurité publique pour tout le Littoral-ouest, projet pour lequel je me bats depuis plusieurs années et qui a enfin je dirais, trouvé écho auprès de tous les exécutifs des communes du Littoral Ouest. Il est à bout touchant et j'espère qu'il se concrétisera.

Avant mon entrée en fonction dans la commune fusionnée de Milvignes, j'ai eu la chance de recevoir un maximum d'explications et d'informations de la part de Jean-François Künzi et cela m'a tellement aidée que je me suis donnée beaucoup de peine pour préparer la transmission de mes dossiers à ma successeuse ; j'espère, Corinne, réussir aussi bien que Jean-François.

Je ne dirais pas comme Léo Ferré, qu'avec le temps tout s'en va, je dirais plutôt qu'avec le temps, tout évolue et c'est bien ainsi.

Il y a 15 ans, il n'y avait pas de conteneur semi-enterré,

Il y a 15 ans, les CDC (conférence des directeurs communaux) n'existaient pas,

Il y a 15 ans, on ne parlait pas « d'atelier participatif » dont les bénéficiaires ne sont plus à démontrer. Aujourd'hui, c'est une notion intégrée dans tous les grands projets.

Il y a 15 ans, on ne parlait presque pas de mobilité douce alors qu'aujourd'hui elle fait partie de toutes les discussions.

Il y a 15 ans, on ne parlait pas d'îlots de chaleur, de véhicules électriques, de dérèglement climatique .

Il y a 15 ans et demi, je n'étais pas Conseillère communale.

Pour terminer, j'aimerais remercier mes collègues du Conseil communal de cette législature, mais aussi ceux des trois précédentes pour toutes les heures de séance que nous avons partagées, pour tous les dossiers que nous avons traités ensemble, toutes les idées que nous avons échangées dans le respect des uns et des autres, pour nos prises de gueule et nos moments de fous rires et bien sûr vous remercier, vous les membres du législatif, pour tous les échanges, les débats nourris et constructifs qui ont eu lieu ici, mais aussi à l'extérieur de cet hémicycle, et je vous suis reconnaissante d'avoir pu exercer cette fonction aussi longtemps, car cela a été une expérience de Vie juste incroyable.

Merci pour tout et bon vent à toutes et tous.

## 11. Divers

**M. Stéphane BONDALLAZ (président)** demande s'il y a des divers.

**M. Olivier STEINER pour le groupe PLR.** Chère Marlène, au nom du PLR Milvignes nous voudrions te remercier pour ton engagement sans failles de ces 15 dernières années et quelques mois, d'abord à Auvernier puis ici à Milvignes. Nous avons toujours pu compter sur ton engagement ainsi que sur la qualité et le sérieux de ton travail. Et pour ainsi dire toujours avec le sourire ! Merci.

Merci à toi également d'avoir porté haut les couleurs du PLR en tant que femme, dans un parti qui gagnerait à en avoir plus ! Et merci d'avoir permis une continuité tout au long de ces législatures, en coachant les petits nouveaux (et nouvelles) qui te rejoignaient au Conseil Communal.

Le port et la sécurité n'ont depuis longtemps plus de secrets pour toi et j'imagine que ces prochaines années tu pourras clairement voir les nombreuses traces que tu auras laissées et qui sont déjà appréciées par notre population.

À titre plus personnel, sur les nombreuses fois où je t'ai contactée pour un sujet que je pensais être de ton dicastère, je pense que pour pas loin de la moitié tu m'as gentiment, une fois après l'autre, guidé vers ton ou ta collègue concerné ou alors directement fait suivre l'information. Entre ce qu'il y a en dessus ou en -dessous de la surface, les bornes électriques qui ne sont pas de la mobilité, mais dépendent des SI, j'ai toujours eu de la peine à m'y retrouver, mais tu ne m'en as jamais tenu rigueur, merci !

Le PLR Milvignes te souhaite une belle nouvelle tranche de vie et nous imaginons que la politique locale, voire cantonale, ne restera jamais très éloignée de toi... voire pas éloignée du tout avec un certain nouvel élu dans la législature qui va commencer.

Merci pour tout Marlène et bon vent !

**Mme Marianne GUILLAUME-GENTIL-HENRY pour le groupe socialiste.** Au nom du groupe socialiste, nous aimerions remercier tous les membres du Conseil général pour l'excellente législature que nous avons vécue ensemble.

Nous avons travaillé dans un esprit constructif et une collaboration agréable.

Les chefs de groupe communiquaient après chaque séance de préparation les positions des différents groupes. Même si nos avis divergeaient, nous avons respecté les positions de chacun. Nous avons, je pense, toutes et tous rempli la mission que la population de Milvignes nous avait confiée : œuvrer pour le bien commun.

Nous aimerions également remercier le Conseil communal qui a piloté l'opérationnel avec beaucoup de sérieux et de compétence. Nos échanges étaient toujours cordiaux et agréables.

Nous désirons également dire un grand merci à Marlène Lanthemann pour l'immense investissement qu'elle a déployé pendant ses 12 ans passés au Conseil communal de Milvignes. Elle était à l'écoute, disponible et toujours ouverte à la discussion. Nous aimerions lui offrir ce joli rosier pour lui témoigner notre reconnaissance en lui souhaitant une retraite active et épanouie.

Et maintenant, le groupe socialiste a le plaisir de vous offrir l'apéritif pour clore cette législature et fêter l'accession à la présidence du Conseil général de Makiala Kissanga-Stachetti.

**M. Stéphane BONDALLAZ.** Il me revient l'honneur de clore cette législature. Ce fut pour moi un vrai plaisir de présider cette assemblée.

J'avais prévu un long discours à la fidèle Castro de plus de 3h, mais je vais vraiment être bref. Il a été souligné cette collaboration, cette entente cordiale qui nous a permis de mener à bien, bien des projets, en particulier aussi en faveur de notre jeunesse, que j'ai particulièrement appréciée.

J'avais aussi eu envie de vous parler de fourmis et de cigales, mais ceci, ça sera pour la prochaine législature, je pense.

Il convient de remercier le Conseil communal pour son engagement sans faille en faveur de notre Commune de Milvignes. Et je pense qu'il mérite nos applaudissements dans leur ensemble.

Et j'aimerais aussi vous remercier tous, vous les membres et moi aussi de ce Conseil général pour votre engagement en faveur de cette Commune et du bien commun, un engagement qui n'est pas si évident que ça dans notre société actuelle et je crois même, que nous pouvons, vous pouvez vous applaudir pour cette législature.

Mais comme il a été dit, il y a un apéritif qui nous attend donc il est 21h51, je clos cette séance et par la même occasion la présente législature. Merci à vous.

La séance est levée à 21h51.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président :                      Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi